



DECISION DU MAIRE
N°2023/016/D du 13/01/2023
Commande d'un complément
de diagnostic écologique -
lotissement des Pommiers

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R-2122-8 modifié,
- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°2023AGE2 du 02 janvier 2023 rendu sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,
- CONSIDERANT que la MRAE précise que la détection d'espèces devra être réalisée avant obtention du permis d'aménager,

DECIDE :

- 1°) de signer avec le cabinet OTE une commande portant sur la réalisation d'un diagnostic écologique complémentaire (relevé faune/flore) sur le périmètre de la future zone 1AUp,
- 2°) la commande porte sur un montant global et forfaitaire de 4.800€ HT.

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



Le Maire :

Bernard VEINNANT

Mise en ligne le : 17/1/23